COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 25 novembre 2024

39 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000,00 € HT (fournitures et services) et à 2 000 000,00 € HT (travaux). »

CENTRALE THERMIQUE DE L'ILLBERG : PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE BOIS (PLAQUETTES FORESTIERES) POUR LA PRODUCTION DE CHALEUR PAR LES CHAUDIERES BIOMASSE (43/1.1.3/2579B)

Afin d'assurer le fonctionnement des équipements de production de chaleur de la Centrale Thermique de l'Illberg, exploitée en régie par Mulhouse Alsace Agglomération, il est nécessaire de s'approvisionner en plaquettes forestières. En effet, cette centrale est équipée de deux chaudières biomasse bois, d'une puissance cumulée de 12 MW, permettant de produire plus de la moitié de la chaleur totale de la centrale.

Le marché actuel arrivera à échéance le 28 février 2025. Afin de répondre au besoin de la Centrale Thermique de l'Illberg, il est proposé de renouveler l'accord-cadre à bons de commande, composé d'un lot unique par voie de procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 1 an avec 2 reconductions expresses de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans selon les dispositions des articles L. 2125-1 1°, L. 2124-1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Etant donnée la dépense annuelle actuellement légèrement supérieure à 2 000 000 d'euros HT et les possibles augmentations de volumes et de tarifs pendant les 3 ans du marché, il est proposé un montant maximal de commandes de 7 800 000 € HT.

La prestation pour la durée de l'accord-cadre à bons de commande sera susceptible de varier de la manière suivante :

Lot	*Désignation*	*Minimum en € HT / an*	*Maximum en € HT / an*
unique	Fourniture de plaquettes de bois pour la Centrale Thermique de l'Illberg	1 000 000	2 600 000

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget annexe Chauffage Urbain de chaque exercice au chapitre 011, compte 6061 et à la ligne de crédit 12427 : ILLB-ACHAT DE BOIS.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve ces propositions,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation selon les procédures requises, à signer le marché avec le titulaire retenu ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la prestation objet du marché.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

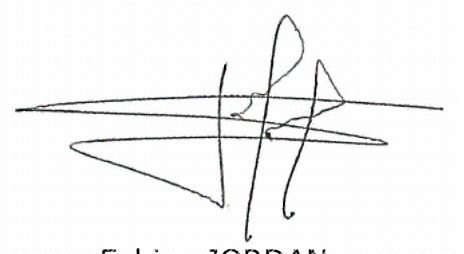

Fabian JORDAN